



**NATIONS
UNIES**



**Convention-cadre sur les
changements climatiques**

Distr.
GÉNÉRALE

FCCC/SBSTA/2008/11
8 septembre 2008

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

**ORGANE SUBSIDIAIRE DE CONSEIL SCIENTIFIQUE
ET TECHNOLOGIQUE**
Vingt-neuvième session
Poznan, 1^{er}-10 décembre 2008

Point 5 de l'ordre du jour provisoire
Réduction des émissions résultant du déboisement
dans les pays en développement: moyens d'inciter
à prendre des mesures

**Rapport sur l'atelier consacré aux questions méthodologiques liées à
la réduction des émissions résultant du déboisement et de la
dégradation des forêts dans les pays en développement**

Note du secrétariat

Résumé

Le secrétariat a organisé un atelier sur les questions méthodologiques liées à la réduction des émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts dans les pays en développement, comme l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) l'avait demandé en application de la décision 2/CP.13. L'atelier s'est tenu à Tokyo (Japon) du 25 au 27 juin 2008. Les échanges de vues ont porté essentiellement sur la marche à suivre pour traiter les questions méthodologiques en suspens liées à diverses démarches générales et mesures d'incitation positive visant à réduire ces émissions. Les participants sont parvenus à un accord dans plusieurs domaines, tels que le besoin de méthodes fiables et d'un bon rapport coût-efficacité, et la nécessité de renforcer les capacités techniques et d'étoffer les cadres directifs et institutionnels. De l'avis général, les discussions concernant les démarches à suivre et les mesures d'incitation positive pourraient déjà être engagées sur la base des connaissances actuelles sur les questions et approches méthodologiques. Les participants ont également recensé plusieurs thèmes nécessitant un examen plus poussé, en particulier les moyens de traiter les émissions résultant de la dégradation des forêts et les incidences de différentes démarches. Des mesures ont été proposées pour faire avancer les travaux du SBSTA sur ce point.

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. INTRODUCTION	1 – 11	3
A. Mandat.....	1 – 3	3
B. Objet de la présente note	4	3
C. Mesures que pourrait prendre l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique	5	4
D. Délibérations	6 – 11	4
II. RÉSUMÉ DES EXPOSÉS	12– 34	5
A. Thème I: Méthodes et outils	12 – 17	5
B. Thème II: Mise au point de méthodes spécifiques pour réduire les émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts dans les pays en développement	18 – 26	6
C. Thème III: Estimation, surveillance et notification des émissions de gaz à effet de serre résultant du déboisement et de la dégradation des forêts: questions concernant les méthodes et la surveillance, difficultés et domaines d'activité complémentaires	27 – 30	8
D. Thème IV: Solutions envisageables pour évaluer l'efficacité des mesures, et critères d'évaluation: enseignements tirés des travaux en cours, renforcement des capacités et assistance technique	31 – 34	9
III. PRINCIPAUX RÉSULTATS DES DISCUSSIONS	35 – 85	10
A. Estimation et surveillance.....	37 – 50	11
B. Niveaux de référence des émissions.....	51 – 53	13
C. Déplacement des émissions.....	54 – 56	13
D. Démarches nationales et infranationales	57 – 59	13
E. Renforcement des capacités	60 – 64	14
F. Efficacité des mesures	65 – 66	14
G. Questions transversales	67 – 81	15
H. Les questions méthodologiques et leurs liens avec les démarches générales et les mesures d'incitation positive.....	82 – 85	17
IV. OBSERVATIONS	86	17
V. PROCHAINES ÉTAPES.....	87 – 89	18

I. Introduction

A. Mandat

1. Au paragraphe 7 de la décision 2/CP.13, la Conférence des Parties (COP) a demandé à l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) d'entreprendre un programme de travail sur les questions méthodologiques liées à diverses démarches générales et mesures d'incitation positive visant à réduire les émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts dans les pays en développement.

2. Le SBSTA devait, dans le cadre de ces travaux:

a) Inviter les Parties à communiquer leurs vues sur la marche à suivre pour traiter les questions méthodologiques en suspens, notamment celles concernant l'évaluation des variations du couvert forestier ainsi que des stocks de carbone et des émissions de gaz à effet de serre (GES) correspondants, les variations supplémentaires à mettre à l'actif d'une gestion durable des forêts, la démonstration des réductions des émissions résultant du déboisement, y compris des niveaux de référence des émissions, l'estimation et la démonstration des réductions des émissions résultant de la dégradation des forêts, les incidences des démarches mises en œuvre aux niveaux national et infranational, notamment le déplacement des émissions, les solutions envisageables pour évaluer l'efficacité des mesures prises en application des paragraphes 1, 2, 3 et 5 de la décision 2/CP.13, et les critères d'évaluation de ces mesures. À sa vingt-huitième session, le SBSTA a pris note des points de vue exprimés par les Parties¹;

b) Prier le secrétariat, sous réserve de la disponibilité de financements supplémentaires, d'organiser un atelier sur les questions méthodologiques répertoriées à l'alinéa *a* du paragraphe 2 ci-dessus, avant sa vingt-neuvième session, et d'établir un rapport sur les travaux de l'atelier que le SBSTA examinerait à cette session;

c) Promouvoir la mise au point de démarches méthodologiques, en tenant compte des résultats de l'atelier visé à l'alinéa *b* du paragraphe 2 ci-dessus à sa vingt-neuvième session.

3. La Conférence des Parties a également prié le SBSTA de lui rendre compte à sa quatorzième session des résultats des travaux visés aux alinéas *a* à *c* du paragraphe 2 ci-dessus, en lui soumettant éventuellement des recommandations concernant les démarches méthodologiques possibles².

B. Objet de la présente note

4. Le présent document décrit les travaux de l'atelier et contient un résumé des débats, y compris des principaux résultats, concernant les questions méthodologiques en suspens visées à l'alinéa *a* du paragraphe 2 ci-dessus. Il traite également des questions relatives aux dispositions éventuelles à prendre qui ont été soulevées pendant l'atelier.

¹ FCCC/SBSTA/2008/Misc.4 et Add.1 à 3.

² Décision 2/CP.13, par. 8.

C. Mesures que pourrait prendre l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique

5. Le SBSTA souhaitera peut-être examiner les informations figurant dans le présent document et donner des indications supplémentaires quant aux nouvelles mesures à prendre pour mener à bien le mandat que la Conférence des Parties lui a assigné à sa treizième session.

D. Délibérations

6. L'atelier s'est déroulé dans les locaux de l'Université des Nations Unies à Tokyo (Japon), du 25 au 27 juin 2008, sous les auspices de l'Agence des forêts, Ministère japonais de l'agriculture, des forêts et de la pêche, avec le concours financier des Gouvernements canadien, espagnol, français et japonais.

7. Au total, 130 représentants de 16 Parties visées à l'annexe I de la Convention, de 46 Parties non visées à l'annexe I de la Convention et de 18 organisations y ont participé.

8. Les représentants de 8 organisations intergouvernementales et de 10 organisations non gouvernementales ont été invités à participer à l'atelier en tant qu'observateurs. Les organisations intergouvernementales représentées étaient la Banque mondiale, le Centre pour la recherche forestière internationale, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), l'Organisation internationale des bois tropicaux, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE). En outre, cinq spécialistes ont participé aux travaux, apportant leurs compétences techniques.

9. À l'ouverture de l'atelier, M. Masatoshi Wakabayashi, Ministre japonais de l'agriculture, des forêts et de la pêche, et Son Excellence M. Kyoji Komachi, Ambassadeur pour l'environnement mondial, Ministère japonais des affaires étrangères, ont souhaité la bienvenue aux participants au Japon et dans la ville de Tokyo au nom du Gouvernement japonais. M. Yoshitsugu Minagawa, Directeur général adjoint de l'Agence des forêts, a salué les participants au nom de l'Agence. La Présidente du SBSTA, M^{me} Helen Plume, qui présidait l'atelier, a remercié le Gouvernement japonais d'avoir accueilli cette réunion et a exprimé sa gratitude à tous les gouvernements qui avaient contribué à son financement. Elle a également rappelé le mandat et le but de l'atelier, et a informé les participants des conclusions adoptées par le SBSTA à l'issue de l'examen de ce point de l'ordre du jour à sa vingt-huitième session. Un représentant du secrétariat a fait une déclaration au nom du secrétariat de la Convention.

10. Au cours des deux premières journées, les débats ont porté sur les principaux thèmes ci-après:

a) Thème I: Méthodes et outils;

b) Thème II: Mise au point de méthodes spécifiques pour réduire les émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts dans les pays en développement: niveaux de référence, des émissions, niveau d'action (national ou infranational), incidences et orientations;

c) Thème III: Estimation, surveillance et notification des émissions de GES résultant du déboisement et de la dégradation des forêts: questions concernant les méthodes et la surveillance, difficultés et domaines d'activité complémentaires;

d) Thème IV: Solutions envisageables pour évaluer l'efficacité des mesures, et critères d'évaluation: enseignements tirés des travaux en cours, renforcement des capacités et assistance technique.

11. L'examen de chaque thème a débuté par une série d'exposés³, suivis d'un débat général. Le deuxième jour s'est achevé par un débat consacré au lien entre les méthodes et les démarches générales. Au cours du troisième jour, plusieurs organisations intergouvernementales ont présenté les efforts qu'elles faisaient pour réduire les émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts dans les pays en développement. L'atelier s'est conclu par des échanges de vues sur les besoins mis en évidence, les travaux techniques à entreprendre et les mesures propres à faciliter l'avancement des travaux sur les questions méthodologiques menés dans le cadre du SBSTA. La Présidente a communiqué aux participants un résumé provisoire de l'ensemble des débats avant de clore l'atelier. Les résumés des exposés et des débats figurent aux chapitres II et III de la présente note, respectivement.

II. Résumé des exposés

A. Thème I: Méthodes et outils

12. En guise d'introduction, un représentant du secrétariat a donné un aperçu des principaux éléments de la décision 2/CP.13 et a présenté un résumé des points de vue des Parties concernant les questions méthodologiques en suspens. Il a notamment fait le point des conclusions formulées par le SBSTA à sa vingt-huitième session et a signalé qu'un atelier consacré aux «démarches générales et aux mesures d'incitation positive concernant la réduction des émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts dans les pays en développement, ainsi que le rôle de la préservation et de la gestion durable des forêts et du renforcement des stocks de carbone forestiers dans les pays en développement» serait organisé lors de la rencontre d'Accra sur les changements climatiques⁴.

13. Quatre spécialistes ont présenté un aperçu des aspects techniques des méthodes, outils et procédés existants pour estimer et surveiller les émissions de GES résultant du déboisement et de la dégradation des forêts dans les pays en développement. L'objectif de la séance était d'aborder des questions liées à l'évaluation des variations du couvert forestier ainsi que des stocks de carbone et des émissions de GES correspondants.

14. Un représentant du GIEC a passé en revue les méthodes pertinentes contenues dans les lignes directrices et guides de bonnes pratiques établis par le GIEC. Il a fait ressortir les principes méthodologiques fondamentaux régissant le secteur de l'utilisation des terres, du changement d'affectation des terres et de la foresterie (UTCATF) tels qu'ils figurent dans les Lignes directrices du GIEC pour les inventaires nationaux de gaz à effet de serre (version révisée de 1996), le Guide des bonnes pratiques du GIEC pour l'utilisation des terres, les changements d'affectation des terres et la foresterie (ci-après dénommé «Guide des bonnes pratiques pour le secteur UTCATF») et les Lignes directrices du GIEC pour les inventaires nationaux de gaz à effet de serre de 2006 (ci-après dénommées Lignes directrices du GIEC de 2006), notant que ces principes n'avaient guère évolué entre 1996 et 2006. Cependant, le Guide des bonnes pratiques pour le secteur UTCATF et les Lignes directrices du GIEC de 2006 avaient été étoffés en prenant en considération tous les réservoirs de carbone, en introduisant des améliorations dans les indications et les données par défaut afin d'augmenter la précision et la fiabilité des résultats, et en fournissant des éclaircissements en vue de faciliter l'établissement des inventaires.

³ Tous les exposés sont disponibles à l'adresse suivante:
http://unfccc.int/methods_and_science/lulucf/items/4289.php.

⁴ Troisième session du Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention, 21-27 août 2008, Accra (Ghana).

15. Un spécialiste a présenté le manuel en cours d'élaboration dans le cadre du groupe «Global Observation for Forest and Land Cover Dynamics» (Observatoire mondial de la couverture forestière et terrestre). Cet ouvrage énumère des méthodes complétant celles qui figurent dans les Lignes directrices et le Guide des bonnes pratiques du GIEC. Les principaux éléments requis pour créer un système national de surveillance et de comptabilisation du carbone ont été passés en revue. Même si des méthodes et des directives existent, beaucoup de pays en développement auront probablement du mal à satisfaire aux exigences d'exhaustivité et de précision pour leurs estimations des émissions et des absorptions de GES. Le spécialiste a recommandé que les pays en développement commencent par fournir des estimations prudentes et améliorent ensuite la surveillance et les données estimatives. Les aspects pratiques à prendre en compte lors de l'évaluation des variations de la superficie des forêts et des stocks de carbone forestiers ont également été mis en évidence. Pour de nombreux pays en développement, il était essentiel de renforcer les capacités pour améliorer les moyens techniques de surveillance et appliquer les méthodes et lignes directrices relatives à la communication des données préconisées par le GIEC.

16. Un autre spécialiste a fait un exposé sur l'utilisation de la télédétection par satellite pour déceler et surveiller les variations de la superficie des forêts. Il a donné des exemples de détecteurs optiques (à résolution faible, moyenne ou élevée) permettant de surveiller le couvert forestier à différents niveaux (de la localisation des «points chauds» à la validation des résultats) et a présenté leurs caractéristiques techniques et leurs coûts. Plusieurs aspects méthodologiques essentiels de la surveillance du couvert forestier ont été mis en avant. Les zones déboisées peuvent être surveillées en toute confiance, mais la surveillance des zones forestières dégradées est plus complexe. Le spécialiste a noté que les données issues de l'imagerie satellitaire de faible résolution accessibles gratuitement étaient utiles pour la cartographie mondiale du couvert terrestre, pour détecter des points chauds là où le couvert terrestre s'est beaucoup modifié et pour déterminer l'affection des terres après un déboisement. Il a aussi décrit plusieurs types actuels de détecteurs optiques à résolution moyenne et leurs caractéristiques techniques (résolution, couverture et coût par exemple), en donnant les coûts indicatifs de systèmes de surveillance en service qui utilisent les données satellitaires dans quelques pays en développement. Ces coûts peuvent s'échelonner entre 0,25 et 0,60 dollar des États-Unis par km² pour les relevés de routine et entre 15 et 25 dollars par km² si on y inclut le coût de la mise au point du système.

17. Un troisième spécialiste a présenté une évaluation des avantages et des insuffisances des relevés et inventaires au sol des stocks de carbone forestiers. Il a été indiqué aux participants qu'il existait des méthodes permettant de mesurer et d'estimer les variations des stocks de carbone forestiers à partir du sol. Les mesures effectuées au sol peuvent être utilisées pour vérifier l'interprétation des données de téléobservation relatives aux variations du couvert terrestre et à telle ou telle région. La stratification sur la base de facteurs appropriés (par exemple par stock de carbone ou par zone menacée par le déboisement) est essentielle pour réduire les incertitudes concernant les estimations et les coûts. Quelques démarches générales visant à améliorer les estimations des stocks de carbone ont été présentées. Pour évaluer les coûts des mesures effectuées au sol, il fallait envisager le compromis à faire entre le degré d'incertitude et les ressources disponibles. Il a été noté que, dans les pays en développement, les coûts des mesures au sol permettant d'atteindre un niveau de certitude raisonnable restaient modestes.

B. Thème II: Mise au point de méthodes spécifiques pour réduire les émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts dans les pays en développement

18. Plusieurs participants représentant des Parties non visées à l'annexe I ont présenté des démarches générales, des expériences et des enseignements à retenir de l'application de méthodes et d'outils permettant d'estimer et de surveiller les émissions résultant du déboisement dans leur pays ou dans leur région. Ils ont également décrit la façon dont ils avaient fixé les niveaux de référence des émissions et le niveau d'action (national ou infranational).

19. Le premier exposé a été présenté par deux représentants du Gabon. Ils ont donné un aperçu de l'état du déboisement en Afrique centrale, qui demeure faible en comparaison avec d'autres régions du monde. En décrivant les mesures prises pour recueillir les données nécessaires à la surveillance du déboisement et réaliser des estimations nationales, ils ont présenté les études en cours sur l'évaluation du bilan du carbone et la production d'une carte du carbone pour le Gabon. Ils ont noté que l'Afrique centrale avait tiré les leçons de l'expérience de l'Afrique occidentale (où les seules forêts qui subsistent se trouvent dans des zones protégées). L'Afrique centrale s'attache à promouvoir la gestion forestière durable, la valorisation des forêts et l'allongement des périodes de rotation des concessions d'exploitation des forêts dans le but de réduire le déboisement.

20. Un représentant de l'Indonésie a fait état des dispositions prises par son gouvernement pour traiter les questions méthodologiques au travers d'une étude nationale sur la réduction des émissions résultant du déboisement, ainsi que des difficultés rencontrées. En dépit des nombreuses activités entreprises pour cartographier l'utilisation des terres, les données disponibles restent insuffisantes ou inappropriées pour établir des niveaux d'émission de référence et orienter la surveillance. L'Indonésie a entrepris une cartographie systématique par imagerie satellitaire dans le but de surveiller et d'évaluer les variations de la végétation et du couvert forestier. Elle aura encore besoin d'une assistance en vue de se doter des capacités nécessaires pour la collecte et l'évaluation des données et pour accéder aux données de télédétection de résolution appropriée, ainsi que d'un appui financier pour mener des activités de démonstration.

21. Deux représentants ont décrit l'expérience de la Papouasie-Nouvelle-Guinée et l'approche intersectorielle adoptée pour préparer ce pays à l'application de mesures visant à réduire les émissions dues au déboisement et à la dégradation des forêts. La Papouasie-Nouvelle-Guinée met à l'essai différentes méthodes et a entrepris d'évaluer les séries chronologiques de données satellitaires pour suivre les modes d'utilisation des terres et leur évolution et évaluer les variations des stocks de carbone forestiers. Il a été noté que des données de base pouvaient être assemblées pour établir un scénario de référence et que les lignes directrices du GIEC permettaient de ramener les coûts à des niveaux raisonnables. Cependant, il fallait sans doute que l'élaboration de scénarios de référence soit assortie d'un débat de politique générale, en tenant compte des conditions nationales et en assurant des flux réguliers de recettes.

22. Un représentant du Paraguay a décrit les mécanismes créés pour lutter contre le déboisement dans son pays. La conversion massive de forêts en terres agricoles était considérée comme le principal facteur de déboisement. En 2004, le Gouvernement avait introduit une loi «antidéboisement» pour la partie orientale du pays et une loi sur les services environnementaux destinée à favoriser la préservation des forêts restantes. Une stratégie de surveillance d'un bon rapport coût-efficacité était appliquée dans la région. Ce système de surveillance sera relié aux inventaires de GES pour le secteur UTCATF à présenter dans les communications nationales du Paraguay et fournira des estimations de l'évolution du couvert et des stocks de carbone forestiers. Le représentant a noté que le Paraguay aurait besoin de renforcer ses capacités techniques et de bénéficier d'une assistance financière supplémentaire pour pouvoir établir des inventaires et une surveillance des forêts à l'échelle du pays et s'attaquer aux problèmes fonciers.

23. Un représentant du Mexique a décrit les politiques et les activités entreprises dans ce pays en vue de réduire les émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts au niveau national. Le Gouvernement mexicain s'est fixé pour objectif un déboisement zéro. Il a lancé plusieurs programmes de lutte contre le déboisement (rémunération des services environnementaux, gestion durable des forêts, foresterie communautaire, conservation et régénération des sols, renforcement des organismes de protection de l'environnement, recherche de nouveaux mécanismes de financement, etc.). Il existe plusieurs ensembles de données permettant l'élaboration d'un scénario de référence et l'analyse rétrospective des tendances du déboisement. Il est prévu de mettre en place un système de surveillance des changements d'affectation des terres et des variations du couvert terrestre à l'échelle nationale.

Des données sur tous les réservoirs de carbone seront incorporées dans l'inventaire national des forêts à partir de 2009.

24. Un représentant du Costa Rica a décrit les multiples politiques mises en œuvre pour lutter contre le déboisement dans le cadre de la stratégie nationale d'aménagement du territoire axée sur la conservation, qu'il s'agisse du maintien d'un système de zones protégées, de la rémunération des biens et services environnementaux, de la remise en état des espaces forestiers ou du reboisement. Pour établir des niveaux de référence des émissions, le Costa Rica dispose d'un système national de comptabilisation fondé sur des données historiques fiables permettant de mesurer les variations du couvert forestier et des stocks de carbone. La surveillance représente un élément important du programme. Les risques de transferts d'émissions sont réduits par l'adoption d'une approche globale. Il a été noté que les risques à prévoir et les pressions exercées en vue du maintien des stocks de carbone devaient être pris en compte dans l'établissement d'un niveau de référence. Certains des enseignements à retenir étaient qu'un engagement politique à un niveau élevé, des cadres juridiques et institutionnels solides et des financements à long terme s'avéraient nécessaires et que la valeur globale des forêts finirait par être reconnue.

25. Un représentant de Tuvalu a fait part de ses vues sur les déplacements d'émissions au niveau international. Il a estimé que ces déplacements risquaient de compromettre les efforts entrepris pour réduire les émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts dans les pays en développement, et qu'ils pouvaient être engendrés par des financements basés ou non sur les marchés. Le représentant a suggéré quatre approches susceptibles de remédier à ce problème. L'approche dite «globale» consistait à faire en sorte que tous les pays possédant des forêts tropicales se dotent de capacités leur permettant d'établir des inventaires forestiers nationaux et les cadres politiques et juridiques nécessaires pour gérer leurs forêts d'une façon durable. Les autres démarches consistent à lutter contre les abattages et le commerce de caractère illégal, à agir sur la demande en créant des mesures dissuasives et des redevances sur les «déficits» d'émission de carbone et à exclure les crédits d'émission de carbone fondés sur le transfert d'émissions au niveau international. Le représentant a constaté qu'il fallait poursuivre les travaux sur la question des déplacements d'émissions.

26. En sus des exposés des représentants de Parties non visées à l'annexe I, un représentant du Japon a présenté les initiatives prises par son pays pour appliquer des modes de gestion durable des forêts aux activités visant à réduire les émissions dues au déboisement et à la dégradation des forêts dans les pays en développement, ainsi que les difficultés rencontrées. Il a rappelé les efforts en cours dans ce domaine: recherche et préservation, prévention de l'expansion des cultures itinérantes, remise en état des forêts dégradées, introduction de la foresterie paysanne dans les communautés locales, système de traçabilité des grumes permettant de prévenir l'exploitation illégale du bois, lutte contre les abattages illégaux à l'aide de technologies aérospatiales de pointes (JAXA), détection des zones à risques pour les incendies de forêt, mise au point et coordination des politiques, etc. Ces efforts se heurtent néanmoins à trois problèmes majeurs, à savoir la modicité des infrastructures et des ressources humaines et financières, la multiplicité des acteurs et des causes de déboisement et les difficultés rencontrées pour institutionnaliser les programmes. Le représentant a également appelé l'attention sur les diverses initiatives relatives aux critères et indicateurs applicables à la gestion durable des forêts.

C. Thème III: Estimation, surveillance et notification des émissions de gaz à effet de serre résultant du déboisement et de la dégradation des forêts: questions concernant les méthodes et la surveillance, difficultés et domaines d'activité complémentaires

27. Au cours de cette partie de l'atelier, trois participants ont présenté des exposés techniques sur les questions et les difficultés liées à l'estimation, à la surveillance et à la notification des émissions de GES résultant du déboisement et de la dégradation des forêts et sur les technologies disponibles.

28. La première intervention, consacrée à la détection des coupes sélectives pour estimer et surveiller la dégradation des forêts, a été faite par une représentante du Brésil, qui a donné un aperçu des méthodes et de l'expérience de son pays en la matière. Elle a noté que le choix de la définition des forêts avait des incidences sur les estimations des émissions et que l'utilisation des données de télédétection immédiatement disponibles posait des problèmes. Les diverses formes de dégradation des forêts n'étaient pas toutes identifiables à partir des données de télédétection, et des observations sur le terrain étaient souvent nécessaires. Au Brésil, des études de la dégradation des forêts avaient été menées dans des zones d'abattage sélectif grâce à des systèmes optiques et des radars. Le couvert forestier faisait également l'objet d'une surveillance par détection du déboisement en temps quasi réel (DETER) et par détection et surveillance des coupes sélectives (DETEX), deux systèmes d'alerte précoce concernant le déboisement et la dégradation des forêts utilisés au Brésil. La représentante a fait observer que l'estimation et la vérification des réductions des émissions résultant de la dégradation des forêts nécessitaient des travaux complémentaires.

29. Un spécialiste a fait un exposé sur les techniques de télédétection applicables à la mise en œuvre de politiques visant à réduire les émissions dues au déboisement et à la dégradation des forêts dans les pays en développement, sur l'utilisation de ces techniques pour la surveillance des forêts et la détection de leur dégradation, et sur les techniques de pointe disponibles. L'interprétation des images satellitaires du couvert terrestre nécessite une technique spécifique, ainsi qu'une classification par pixels et par objet. Surveiller la dégradation et les changements progressifs des stocks de carbone est plus complexe que surveiller le déboisement. La surveillance des forêts par télédétection est utile pour mettre en évidence les tendances antérieures de l'évolution des forêts et pour planifier et mettre en œuvre des mesures après avoir évalué les variations observées. Plusieurs technologies nouvelles ont été décrites, dont l'utilisation de données satellitaires à haute résolution pour estimer la biomasse et les mesures des forêts en trois dimensions à l'aide de systèmes lidar, mais ces systèmes ne sont pas encore pleinement accessibles à tous les pays en développement. Le spécialiste a appelé l'attention sur les aspects techniques à prendre en considération lors de l'utilisation de techniques de télédétection (effets liés à la topographie, localisation et aspect saisonnier de l'acquisition des données, par exemple).

30. Un représentant de l'Inde a présenté la méthode d'évaluation des stocks de carbone forestiers adoptée dans son pays, considéré comme un pionnier en matière de surveillance du couvert forestier. La surveillance exercée au niveau national s'appuie sur des évaluations périodiques de ces stocks. Le couvert forestier est évalué suivant un cycle biennal basé sur l'interprétation numérique des données satellitaires, un important travail de validation sur le terrain, des cartes du couvert forestier et une évaluation de l'exactitude des données. Des estimations plus précises du carbone contenu dans la biomasse et du carbone organique des sols sont obtenues en évaluant le matériel sur pied et en calculant les coefficients d'expansion de la biomasse et le rapport appareil racinaire/appareil foliaire. Les projections modélisées des stocks de carbone dans les forêts du pays et du couvert arboré donnent à penser que ces stocks progresseront entre 2005 et 2030.

**D. Thème IV: Solutions envisageables pour évaluer l'efficacité des mesures,
et critères d'évaluation: enseignements tirés des travaux en cours,
renforcement des capacités et assistance technique**

31. Trois participants ont fourni des informations et fait le point sur certaines initiatives visant à renforcer la capacité de réduire les émissions dues au déboisement et à la dégradation des forêts dans les pays en développement, sur les outils et techniques permettant de surveiller les forêts et d'établir des inventaires de GES et sur des exemples de projets en cours dans divers pays en développement.

32. Un spécialiste a présenté un moyen d'estimer la réduction des émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts grâce au logiciel ALU, programme permettant de réaliser des inventaires de l'utilisation des terres et de l'agriculture. Ce logiciel a été élaboré dans le but d'estimer les émissions

de GES résultant du secteur UTCATF et de l'agriculture en appliquant les méthodes et les bonnes pratiques préconisées par le GIEC. Il prend en compte les méthodes des niveaux 1 et 2 du GIEC. Le spécialiste a présenté plusieurs caractéristiques essentielles du programme et a donné un aperçu de ses modules et des données requises. Le programme comporte une option qui permet d'intégrer l'évaluation des activités visant à réduire les émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts dans les inventaires nationaux/infranationaux de GES. ALU est capable d'évaluer les variations des stocks de carbone de la biomasse résultant du déboisement et de la dégradation des forêts dans des zones précises, et les fuites potentielles dans une région plus étendue. Les données de télédétection peuvent être importées directement dans le logiciel pour le calcul des émissions. Le spécialiste a estimé en conclusion que le renforcement des capacités au niveau régional pouvait être mis à profit pour faciliter le transfert de technologie et dispenser aux pays en développement une formation leur permettant de prendre des mesures propres à réduire les émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts.

33. Un représentant de l'Australie a donné un aperçu général de l'Initiative internationale forêts et carbone (IFCI) lancée par son pays. L'IFCI, qui fait suite à la décision 2/CP.13, montre que la réduction des émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts dans les pays en développement peut s'inscrire dans le cadre d'un accord international équitable et concret concernant les changements climatiques et que les mécanismes du marché peuvent être utilisés à cet effet. La création de capacités prévue au titre de l'IFCI porte principalement sur la mise au point de systèmes nationaux de surveillance et de comptabilisation du carbone. Le représentant a décrit certains des enseignements tirés des activités de démonstration, à savoir que leur conception doit être relativement souple, que leur mise en œuvre doit s'appuyer sur des critères solides, qu'elles doivent contribuer à l'élaboration de systèmes nationaux de comptabilisation du carbone et qu'il faut prévoir des méthodes permettant d'établir des niveaux de référence. Le bon déroulement des activités visant à réduire les émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts nécessite également un appui politique de haut niveau, une meilleure compréhension des enjeux, la mise en œuvre des moyens institutionnels requis et des estimations fiables des coûts d'opportunité.

34. Un représentant de la Communauté européenne a présenté le troisième exposé, dans lequel il a décrit les expériences accumulées et les difficultés rencontrées dans le cadre de quatre activités de démonstration soutenues par l'Union européenne, ayant trait à la réduction des émissions dues au déboisement et à la dégradation des forêts. La première concernait les inventaires des forêts et des stocks de carbone réalisés au niveau des communautés dans 25 sites d'Afrique et d'Asie. Les communautés locales apprennent à cartographier les contours, à stratifier leurs forêts et à évaluer les stocks de carbone locaux. Une meilleure connaissance du couvert forestier au niveau local incite à réduire la dégradation et le déboisement. Le deuxième exemple, provenant de la Guyane française, département d'outre-mer français, concernait la réalisation d'inventaires conformes au Protocole de Kyoto par échantillonnage stratifié et imagerie satellitaire. Le troisième exemple se rapportait à l'élaboration de plans de gestion durable pour les concessions d'exploitation forestière dans le bassin du Congo: cette démarche adoptée au niveau régional pour l'évaluation des forêts était fondée sur des méthodes éprouvées alliant observations au sol et télédétection. Le dernier exemple était celui d'un projet mis en œuvre à Madagascar pour réduire les émissions de carbone, préserver la diversité biologique naturelle, améliorer le bien-être des populations et remettre en état les terres dégradées. Les enseignements tirés de ces différents projets ont été mis en évidence.

III. Principaux résultats des discussions

35. Le présent chapitre développe les principaux points qui sont ressortis des débats sur chacun des quatre thèmes. Il explicite et étoffe le résumé provisoire établi par la Présidente, dont il est question plus haut au paragraphe 11. Les différentes sections de ce chapitre correspondent aux principaux aspects méthodologiques à approfondir identifiés par le SBSTA dans les conclusions qu'il a adoptées à sa

vingt-huitième session⁵. Cette présentation devrait permettre au SBSTA de se référer plus facilement aux résultats de l'atelier lorsqu'il poursuivra l'examen des questions méthodologiques en suspens à sa vingt-neuvième session.

36. Le présent chapitre contient également une section consacrée à la façon dont les aspects méthodologiques se rapportent aux démarches générales et aux mesures d'incitation positive.

A. Estimation et surveillance

37. Le SBSTA a recensé plusieurs questions liées à l'estimation et à la surveillance des variations du couvert forestier ainsi que des stocks de carbone et des émissions de GES correspondants, des changements progressifs à mettre à l'actif d'une gestion durable des forêts et de la réduction des émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts. Ces questions concernaient les systèmes nationaux de surveillance, les moyens de choisir des méthodes fiables et cohérentes et l'applicabilité des méthodes envisagées, notamment celles du Guide des bonnes pratiques du GIEC. Les débats ont également porté sur les questions relatives à l'estimation et à la surveillance, en particulier dans le cadre de l'examen des thèmes I et III. Les points de vue exprimés sont résumés ci-après.

1. Méthodes et outils

38. Les participants sont convenus de la nécessité de disposer de méthodes fiables et d'un bon rapport coût-efficacité. Il a été souligné à maintes reprises que, pour mettre en œuvre de telles méthodes dans les systèmes de surveillance et les adapter à leur situation, les pays devaient pouvoir accéder aux données, au savoir-faire et aux capacités nécessaires.

39. De l'avis général, les lignes directrices et le guide des bonnes pratiques du GIEC fournissaient des méthodes sur lesquelles les pays en développement pouvaient s'appuyer pour estimer et suivre les réductions des émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts et pour surveiller les variations des stocks de carbone de leurs forêts. Cependant, il a été jugé urgent de mieux faire connaître ces méthodes et d'en évaluer l'applicabilité en fonction des conditions propres à chaque pays.

40. Dans les méthodes du GIEC, l'estimation des variations des stocks de carbone résultant du déboisement est examinée sous la rubrique «terres forestières affectées à d'autres utilisations», dans la catégorie changement d'affectation des terres. La méthode permet d'estimer les variations nettes des stocks de carbone (gains et pertes). Un participant a noté que, indépendamment de l'approche méthodologique retenue, il fallait prendre en compte uniquement les pertes de carbone dues au déboisement.

41. Il a été noté que des enseignements pouvaient être tirés de l'exécution de projets de boisement et de reboisement au titre du mécanisme pour un développement propre. Les participants ont estimé qu'il était sans doute préférable de disposer de méthodes plus simples, commodes, mais fiables pour estimer les réductions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts. Même si des méthodes complexes pouvaient s'avérer utiles, il restait à déterminer combien de temps, de frais et de ressources humaines supplémentaires elles nécessitaient.

42. Des systèmes d'un bon rapport coût-efficacité permettant d'estimer et de surveiller les émissions résultant du déboisement et les variations des stocks de carbone peuvent être conçus et mis en place au niveau national. Il a été estimé qu'une approche associant des évaluations par télédétection et des mesures effectuées au sol pour une série représentative de parcelles stratifiées par type/classe de foresterie dans le

⁵ FCCC/SBSTA/2008/6, annexe III.

pays conviendrait dans de nombreux cas. Certains pays qui avaient déjà commencé à mettre en œuvre de tels systèmes nationaux de surveillance ont fait part de leur expérience aux participants à l'atelier (voir les paragraphes 19 à 24).

43. Il a été noté que les systèmes radar et les techniques de télédétection pouvaient être complémentaires. Cependant, les radars étaient parfois sensibles aux conditions météorologiques lors de l'acquisition de données et d'images précises.

44. Ainsi qu'il a été indiqué lors du débat, de nouvelles techniques radar et de télédétection susceptibles d'aider à estimer les variations de la biomasse sont en train d'apparaître et pourraient, dans l'avenir, servir à effectuer des mesures de routine dans les pays en développement. Néanmoins, des directives sont nécessaires pour assurer la comparabilité des estimations réalisées par télédétection. Un participant a souligné qu'il fallait encourager les Parties et les organisations à garantir un libre accès à long terme aux données satellitaires (sources historiques et sources actuelles).

45. Il a été jugé nécessaire de prévoir des directives pour que les estimations réalisées selon des démarches différentes soient comparables. Des approches méthodologiques reposant sur des observations au sol et des placettes d'échantillonnage ou sur une surveillance associée à des modèles ou aux moyens de télédétection produisent souvent des résultats différents. Il faudra peut-être examiner les incidences des diverses approches, ainsi que la façon dont elles peuvent tenir compte de la variabilité interannuelle.

2. Dégradation des forêts

46. Les participants sont convenus qu'il était plus difficile de prendre en compte les émissions dues à la dégradation des forêts que celles qui résultent du déboisement. Cela étant, il y avait différentes formes de dégradation et certaines d'entre elles étaient sans doute plus faciles à mesurer que d'autres. Il était néanmoins essentiel d'assurer la cohérence des méthodes utilisées d'un pays et d'une région à l'autre.

47. Un participant a fait observer que la dégradation des forêts, loin de se limiter aux variations des stocks de carbone, était un processus qui engendrait des changements persistants. Un autre a noté que les coupes sélectives ne conduisaient pas toutes automatiquement à une dégradation, puis au déboisement. Les zones qui font l'objet d'un aménagement à rendement soutenu ne doivent pas être considérées comme dégradées. Il faudrait donc peut-être définir la dégradation des forêts comme un processus. La connaissance des causes spécifiques de la dégradation dans un pays et la compréhension des processus qui engendrent le déboisement, semblent être, un point de départ prometteur pour estimer les émissions et les déperditions de carbone connexes.

48. La photographie aérienne à haute résolution permettrait également de détecter une dégradation des forêts, mais une telle opération pourrait se révéler très coûteuse, particulièrement pour des pays relativement vastes. Il a été souligné que les coûts liés à la mesure des émissions résultant de la dégradation des forêts devaient être mis en balance avec la nécessité d'obtenir des mesures suffisamment précises.

49. Une certaine prudence a été conseillée s'agissant de l'identification par télédétection d'«anomalies» dans le couvert forestier, cette technique ne permettant d'obtenir que des «instantanés» à des moments précis. Des «anomalies» ne révèlent pas nécessairement une dégradation persistante ou un déboisement. Il faut donc en l'occurrence confronter les données de télédétection aux observations sur le terrain.

50. De l'avis général, les méthodes permettant d'étudier la dégradation des forêts et d'estimer les émissions correspondantes devraient être examinées plus avant.

B. Niveaux de référence des émissions

51. Les participants ont examiné les moyens d'établir des niveaux de référence pour les émissions. Il a été noté que les niveaux de référence devaient être souples et adaptables aux conditions propres à chaque pays et devaient reposer sur des données historiques fiables. Force est de constater que des projections sont à cet égard difficiles à établir, car on ne peut guère prévoir les tendances futures. Les niveaux de référence devraient aussi être révisés périodiquement.

52. L'examen des niveaux de référence doit prendre en compte les préoccupations des pays qui ont stabilisé leur patrimoine forestier et déterminer si un coefficient d'ajustement s'avère nécessaire pour maintenir la stabilisation.

53. Il a par ailleurs été reconnu que les incidences des différentes approches envisageables pour établir des niveaux de référence devaient être examinées de façon plus approfondie.

C. Déplacement des émissions

54. Le SBSTA a également fait état de la nécessité d'un plus ample examen des moyens de repérer et de prendre en compte les déplacements des émissions. Les participants sont convenus que les mesures destinées à réduire les émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts dans les pays en développement devaient donner lieu à une réduction effective des émissions à l'échelle mondiale.

55. La question du déplacement des émissions au niveau international a été soulevée par certains participants. Il a été estimé que, si des dispositions visant à éviter un déplacement des émissions d'un pays à l'autre étaient mises en place, elles ne devaient pas se traduire par des exigences irréalistes.

56. Plusieurs participants ont considéré que la mise en œuvre d'activités destinées à réduire les émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts au niveau national prendrait aussi en compte le déplacement des émissions à l'intérieur du pays. Selon un autre avis, le risque de fuites est réduit dès lors qu'on adopte une démarche globale, prévoyant à la fois une préservation des forêts et une gestion forestière durable. Les participants sont convenus qu'une large participation était un moyen de traiter le déplacement des émissions au niveau international, mais que des travaux complémentaires devaient être réalisés concernant la façon d'envisager cette question.

D. Démarches nationales et infranationales

57. Plusieurs Parties ont donné des exemples de démarches adoptées aux niveaux national et infranational en matière d'estimation et de surveillance (voir les paragraphes 19 à 24). Un large soutien a été exprimé en faveur de l'utilisation de démarches nationales.

58. On a fait valoir que les démarches infranationales appliquées à l'estimation et à la surveillance des émissions pouvaient, dans bien des cas, constituer une première étape vers la mise en œuvre de démarches nationales, et qu'elles pouvaient être étendues progressivement en fonction des conditions, des capacités et des ressources propres à chaque pays.

59. Plusieurs participants ont préconisé des analyses et des évaluations complémentaires des incidences des démarches nationales et infranationales. Il a toutefois été relevé que de tels travaux s'apparentaient plus à un débat de politique générale qu'à une question méthodologique.

E. Renforcement des capacités

60. Certaines Parties ont décrit leurs efforts visant à renforcer les capacités. Au cours des discussions consacrées aux méthodes et outils et à l'application de mesures, les participants ont soulevé des questions touchant à la création de capacités et ont évoqué les besoins des pays en développement en la matière, questions qui sont également prises en compte dans le présent rapport.

61. La plupart des participants ont souligné combien il importait de se doter en temps voulu des capacités nécessaires pour mettre en œuvre des systèmes de surveillance efficaces. Il a été noté que la coordination au niveau national et la collaboration avec l'ensemble des acteurs concernés, y compris les secteurs nationaux pertinents, les organisations internationales et régionales compétentes et les communautés locales, pouvaient contribuer à instaurer un environnement plus propice à des efforts efficaces de renforcement des capacités. La coopération et les partenariats régionaux étaient à cet égard tout aussi importants.

62. Un participant a donné un exemple de coopération Sud-Sud en cours jugée fructueuse, portant sur le partage de technologies et de données dont les pays en développement profitaient gratuitement. Dans bien des cas, les activités de renforcement des capacités se limitent à des zones précises. Pour assurer le succès d'un futur système propre à réduire les émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts dans les pays en développement, de telles activités doivent être étendues et centrées sur les besoins identifiés par le pays concerné.

63. Il a été convenu que les capacités devaient encore être renforcées dans de nombreux domaines, notamment la collecte et l'archivage des données, l'utilisation des techniques de télédétection (y compris l'interprétation et l'application appropriée de ces techniques en fonction des conditions locales, telles qu'une topographie complexe et une couverture nuageuse persistante), la conception et la mise en œuvre de systèmes nationaux de surveillance et les inventaires du carbone forestier. Le renforcement des capacités devra également faire intervenir les systèmes nationaux d'enseignement supérieur, afin de garantir le perfectionnement à long terme des compétences. Il a été estimé que, selon toute vraisemblance, il y aurait au cours des années à venir un grand besoin de capacités dans ces domaines et que les coûts initiaux seraient élevés.

64. Certains participants ont estimé essentiel d'évaluer les besoins en matière de capacités. Il n'existe pas de «taille unique» et un pays doit avoir toute latitude, en fonction des conditions nationales, pour déterminer ses lacunes et ses besoins. Un des exemples donnés a été celui des notes sur des idées de projet soumises par les pays en développement dans le cadre du Fonds de partenariat pour le carbone forestier de la Banque mondiale, qui renferment des informations utiles sur les besoins de capacités des pays en développement candidats.

F. Efficacité des mesures

65. Des Parties et des organisations internationales ont rendu compte d'activités menées à bien ou en cours dans les pays en développement pour réduire les émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts, en application des dispositions de la décision 2/CP.13 (activités de démonstration, projets pilotes ou activités de renforcement des capacités, par exemple). De l'avis de certains participants, à mesure que des ressources supplémentaires étaient affectées à l'appui à fournir aux pays en développement, il faudrait assurer l'efficacité de toutes les activités en mettant notamment l'accent sur les besoins spécifiques de ces pays, en évitant les doublons, en prenant en considération les avantages et synergies connexes potentiels et en faisant en sorte que l'expérience accumulée contribue à améliorer la mise en œuvre des activités futures.

66. Des exposés, de même que les échanges de vues, ont également porté sur les enseignements à retenir des activités de démonstration, parmi lesquels:

- a) L'objectif des activités de démonstration est non pas de créer des crédits d'émission de carbone pour le marché, mais d'expérimenter des méthodes et de déterminer les conditions nécessaires aux démarches faisant appel aux lois du marché;
- b) Ces activités permettent aussi d'obtenir des informations concernant l'élaboration de systèmes de surveillance et l'identification des besoins institutionnels, et elles aident à mieux comprendre la situation. Il est important d'assurer un accès à long terme aux données satellitaires;
- c) Différentes activités visent à mettre à l'essai des niveaux de référence à partir des taux historiques ou des niveaux futurs des émissions, en fonction des conditions nationales;
- d) Ces activités ont montré que les politiques forestières devaient tenir compte de tous les éléments moteurs du déboisement. Un des exposés a appelé l'attention sur le fait que les données d'expérience et les leçons tirées de la gestion durable des forêts devaient être intégrées dans les stratégies de réduction des émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts dans les pays en développement;
- e) Les activités de démonstration doivent encore traiter la question des fuites, et des critères solides doivent être élaborés pour en guider la mise en œuvre.

G. Questions transversales

67. Plusieurs questions transversales ont été abordées au cours des débats. Les divers points de vue sont résumés ci-après.

1. Incidences financières de la mise en œuvre des démarches méthodologiques

68. Les coûts des dispositions à prendre pour utiliser des méthodes et des données plus précises doivent être dûment pris en considération.

2. Moyens institutionnels requis pour la mise en œuvre de démarches méthodologiques

69. Plusieurs participants ont constaté qu'il fallait tenir compte des moyens et des arrangements institutionnels requis pour renforcer la confiance dans le cadre des efforts visant à réduire les émissions dues au déboisement et à la dégradation des forêts dans les pays en développement. L'efficacité des institutions chargées de prendre des mesures demeure un sujet de préoccupation. Les participants ont noté que le renforcement des institutions devait laisser l'initiative aux pays eux-mêmes et fournir des moyens d'encourager et de faciliter l'échange d'informations.

70. De l'avis général, beaucoup de pays en développement devront se doter des capacités leur permettant de mettre en place des cadres directifs et institutionnels appropriés.

3. Incidences des démarches méthodologiques pour les peuples autochtones et les communautés locales

71. Certains participants ont souligné qu'il importait d'associer les communautés locales à la gestion durable des forêts. L'expérience le montre, le fait d'assurer une formation à ces communautés leur permet de gérer de façon plus durable leurs ressources forestières.

72. Il a été noté que les répercussions sociales – notamment pour les peuples autochtones et les communautés locales – de tout système destiné à réduire les émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts dans les pays en développement devaient être prises en considération.

4. Moyens de traiter la non-permanence

73. Selon certains des avis exprimés, le dépérissement terminal, notamment celui qui est associé aux changements climatiques, peut, à terme, jouer sur le caractère non permanent des stocks de carbone.

74. Des craintes ont encore été exprimées en ce qui concerne la non-permanence et la question de savoir si le financement par des mécanismes de marché prendrait cet aspect en considération. En revanche, il a été estimé que la permanence entre moins en ligne de compte si le pays concerné continue de s'impliquer à long terme dans un mécanisme/processus destiné à réduire les émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts dans les pays en développement. Il faudra toutefois prévoir des incitations positives durables pour garantir un engagement de longue haleine.

5. Incidences sur la promotion des avantages connexes

75. Les Parties ont débattu de la nécessité de promouvoir d'autres retombées positives, telles que la protection de la diversité biologique et des ressources en eau. Il a été noté qu'une conception adéquate des politiques favorisait les avantages connexes. Du même coup, ceux-ci sont souvent les principaux leviers de changements positifs dans les politiques forestières.

6. Incidences des différentes définitions des forêts et des activités forestières pertinentes

76. Selon certains des avis exprimés, l'examen des définitions pourrait soulever des difficultés. Il a été jugé sans doute préférable d'envisager les exigences minimales à prévoir pour utiliser les méthodes préconisées par le GIEC, plutôt que de définir des seuils faisant partie d'une définition.

7. Moyens de remédier aux incertitudes dans les estimations

77. Il a été constaté que de nombreux pays en développement auraient sans doute du mal à satisfaire aux exigences d'exhaustivité et d'exactitude dans leurs estimations des émissions et des absorptions de gaz à effet de serre en vue de dresser des inventaires du carbone forestier.

78. On a fait valoir que le recours à des estimations prudentes qui ne surestiment pas la réduction des émissions et s'avèrent de ce fait plus crédibles permettait d'atténuer les incertitudes. Des estimations prudentes pouvaient aussi encourager une large participation, car les pays ne disposant pas d'estimations complètes et précises seraient eux-mêmes associés au processus. De telles estimations pourraient en outre faciliter les comparaisons d'un pays à l'autre.

8. Questions diverses

79. Il a été estimé qu'il était nécessaire de comprendre la contribution respective des effets naturels et des variations d'origine anthropique des stocks de carbone et des émissions de gaz à effet de serre par les sources, ainsi que des absorptions par les puits, dans l'analyse des émissions dues au déboisement et à la dégradation des forêts et de l'évolution des stocks de carbone.

80. S'agissant des incitations, on a fait valoir qu'elles devaient tenir compte des modifications apportées aux modes de gestion visant à éviter la dégradation et à encourager un aménagement durable. Cependant, la question est de savoir comment démontrer que la réduction des émissions résulte de ces modes de gestion améliorés.

81. Il a été constaté que l'appui des organisations internationales, notamment des organismes des Nations Unies, serait essentiel pour promouvoir la mise en œuvre de la décision 2/CP.13, des conclusions adoptées à la vingt-huitième session du SBSTA et de toutes les activités futures ayant trait à la réduction des émissions dues au déboisement et à la dégradation des forêts dans les pays en développement. Un participant a proposé que les organismes des Nations Unies coopèrent étroitement avec les pays en développement dans l'évaluation des besoins en matière de capacités et de moyens institutionnels. Des informations pratiques de ce type pourraient faciliter le lancement d'initiatives visant à réduire les émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts dans ces pays.

H. Les questions méthodologiques et leurs liens avec les démarches générales et les mesures d'incitation positive

82. Certaines méthodes sont communes à toutes les démarches générales ou mesures d'incitation positive, mais d'autres sont liées au choix de telle ou telle démarche ou mesure. Cela étant, les participants se sont accordés à penser que, quelle que soit la démarche générale et/ou la mesure d'incitation positive retenue, les méthodes à appliquer devaient être suffisamment fiables.

83. Les participants ont noté que le choix des méthodes à employer pour établir les niveaux de référence des émissions pouvait avoir des incidences sur les démarches générales. Selon certains participants, il était nécessaire d'analyser et d'évaluer plus en profondeur les incidences des démarches tant nationales qu'infranationales en examinant des modes d'action.

84. Selon certains des avis exprimés, l'emploi de méthodes fiables dans les systèmes nationaux visant à estimer et à surveiller les émissions et la création des mécanismes institutionnels nécessaires dans les pays en développement seront d'une grande importance pour garantir la communication d'informations transparentes et vérifiables sur les estimations, ainsi que l'efficacité des activités ayant trait à la réduction des émissions dues au déboisement et à la dégradation des forêts. De telles conditions seraient également propices à la fourniture d'un volume de ressources suffisant par les parties prenantes, notamment les pouvoirs publics et les organisations.

85. Plusieurs participants ont été d'avis que des ressources suffisantes étaient à prévoir dès que possible pour que les pays en développement puissent commencer à appliquer des mesures au niveau national.

IV. Observations

86. Ainsi qu'il ressort des débats sur les différents thèmes de l'atelier, les avis ont convergé sur les points ci-après:

a) Il faut prévoir des méthodes fiables et d'un bon rapport coût-efficacité, conçues et mises en œuvre au niveau national, pour estimer et surveiller les variations du couvert forestier ainsi que des stocks de carbone et des émissions de gaz à effet de serre correspondants, les changements progressifs à mettre à l'actif d'une gestion durable des forêts et la réduction des émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts. Une démarche associant les données de télédétection et les évaluations effectuées au sol serait un moyen d'estimer et de surveiller la réduction des émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts;

b) Les lignes directrices et le guide de bonnes pratiques du GIEC proposent des méthodes susceptibles d'offrir aux pays en développement un point de départ pour estimer et surveiller la réduction des émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts et les variations des stocks de carbone forestiers;

c) Il faut accroître les capacités techniques dans les pays en développement pour dresser des inventaires du carbone forestier ainsi que pour estimer et surveiller les émissions et les variations des superficies boisées et des stocks de carbone. Les cadres directifs et institutionnels doivent aussi être étoffés et consolidés. Il est essentiel d'évaluer les besoins en matière de capacités;

d) Il est plus difficile de traiter les émissions dues à la dégradation des forêts que celles qui résultent du déboisement, d'où la nécessité d'examiner plus avant des méthodes permettant d'estimer et de surveiller les émissions et les variations des stocks de carbone imputables à la dégradation des forêts;

e) Des discussions sur les démarches générales et les mesures d'incitation positive pourraient déjà être engagées sur la base des connaissances actuelles relatives aux aspects et aux approches méthodologiques. Cependant, il faudra étudier plus à fond les impératifs et les incidences des méthodes retenues pour différents modes d'action.

V. Prochaines étapes

87. Au vu des questions méthodologiques encore en suspens concernant l'estimation et la surveillance des émissions et des variations des stocks de carbone résultant de la dégradation des forêts, la Présidente du SBSTA a proposé qu'une réunion informelle d'experts techniques soit organisée pour examiner et traiter les aspects techniques et méthodologiques et déterminer les travaux complémentaires à accomplir. Les résultats de cette réunion seront communiqués au SBSTA à sa vingt-neuvième session.

88. Le SBSTA poursuivra, à sa vingt-neuvième session, l'examen des principales questions méthodologiques en se fondant sur l'annexe des conclusions de sa vingt-huitième session⁶ et il rendra compte à la quatorzième session de la Conférence des Parties des progrès réalisés et du plan de travail prévu pour 2009.

89. Compte tenu du lien étroit qui existe entre les travaux du SBSTA concernant les principales questions méthodologiques et les démarches méthodologiques générales, et ceux du Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention sur les «démarches générales et les mesures d'incitation positive pour tout ce qui concerne la réduction des émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts dans les pays en développement, ainsi que le rôle de la préservation et de la gestion durable des forêts et du renforcement des stocks de carbone forestiers dans les pays en développement», il faut que ces deux organes subsidiaires continuent et s'attachent encore plus à mettre en commun les résultats obtenus. Veiller à la complémentarité des travaux de ces organes est d'une grande importance pour régler cette question de façon constructive dans le cadre d'un futur accord.

⁶ FCCC/SBSTA/2008/6, par. 94 et annexe III.